

Le moment est venu d'examiner ce que nous avons fait. Je reconnais avec le ministre qu'il y a plus d'un an que nous avons décidé de séparer les deux services. Je crois que le Service national de placement a fait du bon travail et qu'il a accompli de grandes choses. Je sais que, dans ma propre région, nous avons pu faire usage de persuasion, dans certains cas, et prendre les grands moyens, en d'autres, afin d'augmenter le volume d'engagements par l'intermédiaire du Service national de placement. Les personnes en quête d'emploi pouvaient aller formuler une demande au bureau et bien souvent, elles constataient que des postes étaient disponibles; elles ne demandaient pas de prestations, mais tiraient parti des occasions qui leur étaient offertes.

Le ministre du Travail a fait nombre de discours sur l'assurance-chômage, et cela dans tout le pays. Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un millier de lettres d'enseignants qui croyaient qu'on avait l'intention de remettre au feu le vieux marron dont parlait le représentant d'Essex-Est (M. Martin) du temps où il était simple député, savoir l'intégration de l'assurance-chômage au régime fiscal de façon que les employés de l'État et ceux qui occupent des postes semblables contribuent à la Caisse.

Personne ne disait—pas même le ministre—que les prestations d'assurance-chômage seraient versées aux fonctionnaires. Non. Ils déposeraient simplement des fonds dans la Caisse afin que d'autres puissent toucher des prestations. Ce n'est donc pas un véritable programme d'assurance. Le système ne serait pas sain du point de vue actuariel, car les cotisants en question n'auraient pas la perspective de toucher des prestations. La proposition ne visait qu'à un afflux de recettes. Pourquoi fallait-il plus de recettes au moment de la proposition du député d'Essex-Est? Parce qu'en période de récession, les rentrées étaient inférieures aux sorties. Je pense que la Caisse, après avoir contenu un milliard de dollars, n'était qu'à une centaine de milliers de dollars d'un déficit.

L'épuisement de la Caisse a été hâté par l'inclusion, parmi les bénéficiaires, contrairement à une saine logique actuarielle, de deux catégories de travailleurs qui n'auraient pas dû être couverts, et, quoique inversement, pour la même raison que les fonctionnaires étaient exclus. La protection a été accordée aux pêcheurs, alors que, évidemment par suite des conditions atmosphériques, ils ne peuvent pêcher pendant la moitié de l'année, ainsi qu'aux bûcherons, tandis que, me semble-t-il,

ils auraient dû être couverts d'une façon entièrement différente. En outre, l'assurance est accordée aux ouvriers du bâtiment.

Bon nombre de gens n'approuvaient pas que les ouvriers de la construction soient protégés parce que les intéressés pouvaient gagner jusqu'à \$15,000 pendant six mois de l'année. Ils n'en demeurent pas moins admissibles à l'assurance-chômage durant les six autres mois à cause de la pénurie d'emploi due au temps défavorable; on leur verse des prestations, en quelque sorte, pour qu'ils puissent se payer un verre de bière de temps à autre. Quant aux pêcheurs, les revenus qu'ils touchaient n'avaient aucun rapport avec les prestations auxquelles ils avaient droit. Ils se trouvaient dans la même catégorie que d'autres qui représentaient des risques d'assurance.

Je vous fais toutes ces observations à la lumière des discussions qui ont eu lieu ces derniers jours à propos de l'assurance-chômage et de l'inquiétude qu'ont suscitée, chez les enseignants, les déclarations du ministre. J'ai l'impression que le ministre sondait l'opinion publique au sujet de cette proposition. Certains soupçonnent qu'on envisage des changements qui transformeraient radicalement la nature de la Caisse. Cette dernière serait non plus une caisse d'assurance, mais une caisse entièrement différente, probablement conçue en vue de l'établissement d'un salaire minimum garanti.

• (4.10 p.m.)

J'adhère totalement à la proposition visant à instituer un revenu annuel garanti. Le pays appuierait volontiers un tel programme. On devrait demander au peuple, lors des prochaines élections, quel niveau de revenu il favoriserait et comment il conviendrait de coordonner nos programmes de bien-être social et un salaire annuel garanti. Pour ma part, toutefois, si on établit un régime de revenu annuel garanti en faveur des cultivateurs et des autres ouvriers, je suis convaincu que la Caisse d'assurance-chômage aura toujours un rôle à jouer. Il y aura un écart entre le montant du salaire annuel garanti et le revenu global d'un travailleur.

Un ouvrier de la construction qui touche \$10,000 par année devrait pouvoir, en vertu d'un programme établi selon des normes actuarielles, toucher des prestations d'assurance-chômage au besoin. L'industrie du bâtiment est sujette à des fluctuations qui entraîneront toujours des périodes de chômage.